

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 10^e jour du mois de juin 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ère) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, François Thibault, Maxime Bétournay, Benoit Gratton, Ginette Sheehy et Audrey Charron-Brosseau.

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30 déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire du 13 mai 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés
 - 6.2 Demande de subvention – soutien bureautique du Fonds régions ruralité (FRR) volet 4
 - 6.3 Avis de motion et dépôt projet de règlement # 380-25 établissant la tarification pour l'obtention de biens ou de services municipaux
 - 6.4 Autorisation de détruire des documents en conformité avec le calendrier de conservation
 - 6.5 Demande de commandite de la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci d'Huberdeau
- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Autorisation paiement de la quote-part 2024 pour le service de premiers répondants d'Arundel
 - 7.2 Dépôt et adoption du rapport annuel d'activités incendie 2024
 - 7.3 Demande d'assouplissement du programme général d'assistance financière après sinistre
- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Autorisation d'achat d'une camionnette suite à un appel d'offres sur invitation
 - 8.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres – travaux chemin de la Rouge.

- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
 - 9.1
- 10. Santé et bien-être**
 - 10.1
- 11. Urbanisme, Environnement et Développement**
 - 11.1 Adoption du second projet de règlement # 379-25 amendant le règlement de zonage # 199-02 afin de prolonger la période d'implantation d'une roulotte d'utilité publique
 - 11.2 Avis de motion adoption du règlement # 379-25 amendant le règlement de zonage # 199-02 afin de prolonger la période d'implantation d'une roulotte d'utilité publique
 - 11.3 Avis de motion et dépôt projet de règlement # 381-25 amendant le règlement # 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 11.4 Démission de Madame Élise Larose Simard en tant que membre du CCU
- 12. Loisirs et Culture**
 - 12.1 Offres de services revêtement acrylique tennis
- 13. Varia**
 - 13.1 Renouvellement de l'inscription à Loisirs Laurentides
 - 13.2 Affichage d'un poste comme membre sur le Comité consultatif d'urbanisme
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 86-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, ajout des points 13.1 et 13.2 au varia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 87-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 57-25 à 85-25 inclusivement.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Maxime Bétournay, conseiller responsable de la bibliothèque et des loisirs, informe les citoyens qu’il a participé à l’assemblée annuelle du Réseau public de bibliothèques des Laurentides. À cette occasion, la Municipalité s’est vu décerner la cote 5, soit la meilleure distinction possible. La bibliothèque est ainsi reconnue comme l’une des plus dynamiques de la région.

Le maire tient à féliciter chaleureusement la responsable de la bibliothèque ainsi que tous les bénévoles pour leur excellent travail.

Il informe également les citoyens des événements à venir :

- Le samedi 14 juin aura lieu une vente de garage. Quelques tables sont encore disponibles pour les personnes intéressées à y participer.
- La fête de la Saint-Jean se tiendra le 21 juin. Un groupe hommage aux Colocs animera la soirée, et des jeux pour enfants seront également proposés. Ce sera l’une des plus grandes fêtes de la Saint-Jean jamais organisées par le service des loisirs.

Par ailleurs, le maire mentionne avoir assisté à l’assemblée générale de l’OPEL, où il a abordé la problématique de l’ensablement du lac à la Loutre. La Municipalité étudiera les différentes pistes de solution envisageables.

Enfin, le maire informe qu’ Hydro-Québec a procédé à l’élagage de plusieurs chemins sur le territoire. Bien que ces interventions puissent déplaire à certains, elles sont essentielles pour limiter les risques de pannes électriques.

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 88-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12295 à 12302 inclusivement au 10/06/2025 pour un montant de 86 583.91\$, des comptes à payer chèques numéro 12304 à 12311 inclusivement au 10/06/2025 au montant de 3 035.15\$, des salaires payés numéro 501359 à 501411inclusivement pour un montant de 33 629.96\$, des prélèvements payés numéro 795 à 816 inclusivement pour un montant de 81 464.27\$ ainsi que des prélèvements à payer numéro 817 à 826 inclusivement pour un montant de 4 751.69\$.

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12304	Carquest Canada Ltée.	Huile, filtre, nettoyeur freins	133.65\$
12305	Défi Sport Tremblant	Fil débroussailluse	86.22\$
12306	J.-René Lafond	Bouchon	94.48\$
12307	Corporation Presse Commerce	Abonnements revues	348.03\$

12308	Les Services d'Entretien St-Jovite 1987 inc.	Pièces 10 roues	60.75\$
12309	Spectralite	Panneaux de signalisation, poteaux, plaquettes numéro civique	1 448.18\$
12310	Tenaquip Limited	Gant nitriles, habits imperméables, sarraus, vestes de circulation, visières, combinaisons avec capuchon	408.76\$
12311	Tremblay Électricité Technologie	Entretien réseau éclairage	455.08\$
TOTAUX CHÈQUES			3 035.15\$
817	Apsam	Formation - signalisation des travaux routiers pour gestionnaire planificateur	250.00\$
818	Bélanger Angélique	Frais de déplacement Remboursement achats - café, crème, paniers de rangement	128.85\$
819	Camion Freithliner Mont-Laurier	Socket-turn	4.42\$
820	Centre Canin Le Refuge	Chat errant	155.22\$
821	Communication Jeunesse	Formation - éveiller le plaisir de lire	51.74\$
822	Matériaux SMB	Levier de chasse d'eau, polythène, ruban peinture, bois traité, boulons, écrous, lame alternative assortie 14 morceaux,	416.31\$
823	Pièces d'Auto P. B. Gareau inc.	Sable, gants nitriles, masque, peinture, diluant-laque, location annuelle de cylindres, apprêt, lumière, connecteurs, bague, raccords, boyaux, coudes, attaches, air dryer	1 411.55\$
824	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remises de documents	680.48\$
825	Purolator	Frais de transport	16.43\$
826	Visa Desjardins	crème à café, mise à jour RPVEL, courrier recommandé, chasse-moustiques, plateaux, rouleaux, pinceaux, tasse à café, livre note, douilles, café, étau d'établi, réparer barrière coulissante, abonnement mensuel zoom	1 636.69\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			4 751.69\$
TOTAL			7 786.84\$

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12295	Blais Yvan	Remboursement de taxes	87.99\$
12296	Brosseau Yvonne	Remboursement de taxes	356.12\$
12297	Le Bel Bernard Renaud	Remboursement de taxes	1 081.53\$
12298	Tremblay Ginette, Provost Aimé	Remboursement de taxes	377.90\$
12299	Entreprise Patrice Perreault	Entretien des terrains mai 2025	1 630.61\$
12300	Location Dickie Moore	Roulotte 10'X28' et accessoires	30 039.52\$
12301	Ministre des Finances	Services sûreté du Québec 2025 - 1er versement (1/2)	48 487.00\$
12302	Marie-Eve Payette	Compagnonnage Alexandre Larrivée-Plante - préposé à l'aqueduc (OPA)	1 600.00\$
12303	Société des Parcs de la MRC des Laurentides	Travaux maçonnerie - 206, rue Principale	2 923.24\$
TOTAUX CHÈQUES			86 583.91\$
501359 - 501411	Employés	Salaires mai 2025	33 629.96\$
795	Dallaire Marie	Animation - curiosités du cœur des Laurentides 24 mai 2025	270.00\$
796	Durand Jimmy	Remboursement pantalons de travail	137.94\$
797	Équipe Laurence	Service ingénierie - TECQ 2019-2023 Service ingénierie- Réfection ch. de la Rouge	5 964.33\$
798	Hugron Marc-André	Remboursement bottes de travail	126.46\$
799	Hydro-Québec	Électricité système soltek	24.79\$
800	OBV RPNS	Adhésion annuelle	100.00\$
801	Telus Healt (Canada) Ltd.	Mutuelle de prévention mai 2025	277.32\$
802	Tetra Tech QI inc.	Service ingénierie - Stabilisation de talus rue du Fer-à-Cheval	10 347.76\$
803	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective mai 2025	4 893.78\$
804	Les Entreprises Myrroy inc.	Balayage des rues 2025	7 566.50\$

805	Équipe Laurence	Service ingénierie - Réfection ch. de la Rouge	3 952.27\$
806	Eurofins Environex	Analyses d'eau avril - mai 2025	191.73\$
807	Groupe Central	Système d'alarme garage du 01/06/25 au 31/05/26	419.66\$
808	Hydro-Québec	Éclairage des rues & location de poteaux mai 2025	313.34\$
809	Larrivée-Plante Alexandre	Remboursement pantalons de travail	120.70\$
810	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville mai 2025	1 600.45\$
811	Ministère du Revenu du Québec	DAS mai 2025	14 253.21\$
812	Nordikeau	Vérification débitmètre 2025	1 494.68\$
813	Receveur général du Canada	DAS mai 2025	4 990.05\$
814	Receveur général du Canada	DAS mai 2025	550.64\$
815	Energies Sonic inc.	Diesel, fluide d'échappement diesel (FED)	1 579.66\$
816	Ville de Mont-Tremblant	Quote-part 2025 service incendie - 3e vers. (3/4)	22 289.00\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			115 094.23\$
TOTAL			201 678.14\$

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu’il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 89-25

6.2 DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN BUREAUTIQUE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Huberdeau reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité (FRR), sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE les organismes municipaux suivants désirent présenter un projet de délégation de compétence à la MRC des Laurentides pour les services informatiques en soutien bureautique, dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du FRR :

Amherst	Lantier
Arundel	Montcalm
Barkmere	Mont-Blanc
Huberdeau	Sainte-Lucie-des-Laurentides
Ivry-sur-le-Lac	Val-David
Labelle	Val-des-Lacs
La Conception	Val-Morin
Lac-Supérieur	Régie incendie des Monts
Lac-Tremblant-Nord	Régie intermunicipale des Trois-Lacs
La Minerve	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d’Huberdeau s’engage à participer au projet de délégation de compétence pour les services informatiques en soutien bureautique;

- Le conseil de la Municipalité d’Huberdeau accepte d’assumer une partie des coûts, à savoir l’apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil de la Municipalité d’Huberdeau nomme la MRC des Laurentides organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipal du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne le maire, Monsieur Benoit Chevalier et le directeur général, Monsieur Michael Doyle pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC des Laurentides aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 90-25

6.3 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 380-25 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L’OBTENTION DE BIENS OU DE SERVICES MUNICIPAUX

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay de la présentation lors d’une séance subséquente du conseil du règlement numéro 380-25 établissant la tarification pour l’obtention de biens ou de services municipaux.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 380-25 établissant la tarification pour l’obtention de biens ou de services municipaux.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 91-25

6.4 AUTORISATION DE DÉTRUIRE DES DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER DE CONSERVATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à détruire les documents suivants, le tout en conformité avec le calendrier de conservation.

DOCUMENTS À DÉTRUIRE

DOCUMENT	DATE	Référence Calendrier de conservation
Journal des revenus et encaissements	2017-2018	205.2 - 6 ans
Analyses des comptes à recevoir	2017-2018	205.2 - 6 ans
Journal des salaires (registre de paie)	2017-2018	207.2 - 6 ans
Journal des achats	2017-2018	205.2 -6 ans
Journal des déboursés	2017-2018	205.2 - 6 ans
Relevés de compte	2017-2018	203.1 - 6 ans
Factures d'achats	2017-2018	207.1 - 6 ans
Feuilles de temps	2022-2023	207.3 - 1 an

Comptes de taxes, reçus, droits de mutations	2017-2018	208.1 - 6 ans
Bordereaux de dépôt	2018 et années précédentes	203.1 - 6 ans
Balance de vérification (mensuelle)	2018 et années précédentes	201.1 - 6 ans
Grand Livre (mensuel)	2018 et années précédentes	205.2 - 6 ans
Conciliation bancaire (mensuelle)	2018 et années précédentes	203.1 - 6 ans
Rapport trimestriel et prévisionnel	2020 et précédents	201.1 - 4 ans
Relevé de débitmètre	2014 et précédents	706.6 - 10 ans
Dossiers employés n'étant plus à l'emploi	2022 et précédents	302.2 - 2 ans
Contrat assurance collective	2004	303.4 - 3 ans

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 92-25

6.5 DEMANDE DE COMMANDITE DE LA DESSERTÉ NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI – FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que suite à la demande de commandite reçue de la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci d’Huberdeau pour la participation au feuillet paroissial 2025, qu’un montant de 60\$ est accordé pour l’année 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION 93-25

7.1 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART POUR LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS POUR L’ANNÉE 2024 À LA MUNICIPALITÉ D’ARUNDEL

ATTENDU QUE la Municipalité d’Arundel a fait parvenir la facturation pour le service de premiers répondants pour l’année 2024 ainsi que le crédit applicable pour l’année 2023;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 n’ont pas été transmises à la Municipalité d’Huberdeau pour adoption tel que prévu à l’entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le paiement de la quote-part pour le service de premiers répondants pour l’année 2024 au montant de 26 096.09\$ duquel sera retranché le crédit applicable pour l’année 2023 de 8 590.69\$, établissant le montant final à payer à un montant de 17 505.40\$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 94-25

7.2 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS CONCERNANT LES INDICATEURS DE PERFORMANCE EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE l'autorité locale, conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, est chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques et doit transmettre au MSP un rapport d'activités indiquant les indicateurs de performance pour l'exercice 2024 en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

D'adopter le rapport annuel d'activités en sécurité incendie pour l'exercice 2024 tel que déposé et de transmettre ce dernier à la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 95-25

7.3 DEMANDE D'ASSOUPPLISSEMENT DU PROGRAMME GÉNÉRAL D'ASSISTANCE FINANCIÈRE APRÈS SINISTRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec offre aux municipalités un programme d'aide financière en cas de sinistre, tels que pluies diluviennes, tremblement de terre, glissement de terrain, inondations, etc.;

CONSIDÉRANT QUE ce programme nécessite de documenter chacun des endroits touchés avec localisation précise, des photos du sinistre ainsi que des travaux en cours et réalisés;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation est difficile à remplir lors de sinistre tel que les pluies diluviennes étant donné que les secteurs touchés peuvent s'étendre à la grandeur du territoire et qu'au moment du sinistre la priorité de la Municipalité est d'aider les citoyens à accéder rapidement à leur propriété ou à rendre les routes praticables;

CONSIDÉRANT QUE les plus petites municipalités n'ont pas les effectifs nécessaires permettant de prendre des photos au moment opportun, l'ensemble des effectifs étant utilisés à rétablir la circulation et assurer la sécurité des lieux touchés;

CONSIDÉRANT QUE parmi les conditions d'admissibilité les ponceaux devaient être en bon état avant le sinistre, ainsi un ponceau qui était en fin de vie au moment du sinistre n'est pas admissible ce qui implique d'avoir des photos des ponceaux avant le sinistre pour démontrer le tout;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement d'un ponceau par un ponceau de plus grande dimension doit être justifié à l'aide d'une étude hydraulique ce qui augmente considérablement les coûts et les délais de rétablissement alors que d'augmenter la dimension d'un ponceau pourrait permettre d'éviter un autre sinistre;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec reconnaît les municipalités comme des gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a reconnu que les municipalités ont besoin de support financier et a déclaré que, *dans l'intérêt des citoyennes et citoyens, le gouvernement, à titre de partenaire, reconnaît que les gouvernements de proximité ont besoin de ressources suffisantes pour réaliser les priorités communes*

figurant à la présente déclaration et, de ce fait, qu'il importe qu'ils soient dotés d'outils flexibles et adaptés pour ce faire, dans le respect de ses obligations d'équité et de sa saine gestion des finances publiques.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté un plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités et continu ses travaux afin de trouver de nouvelles mesures pour alléger ce fardeau;

CONSIDÉRANT QUE les pluies diluviennes du 23 juin, 9 août et 18 août ont occasionné des travaux de rétablissement de plus de 30 000\$ et que certaines dépenses n'ont pu être réclamé dû à un manque de photos pour documenter la réclamation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

De demander au gouvernement du Québec d'assouplir le programme général d'assistance après sinistre afin de permettre aux municipalités de pouvoir bénéficier d'une aide financière juste et prévisible.

D'acheminer la présente résolution à la MRC des Laurentides et aux municipalités de son territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à la députée de Labelle Madame Chantale Jeannotte et à la député de Chicoutimi et ministre des Affaires municipales Madame Andrée Laforest.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 96-25

8.1 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE SUITE À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de plusieurs fournisseurs pour la fourniture d'une camionnette cabine double 4RM 2025 avec une caisse de 8 pieds;

ATTENDU QUE quatre (4) offres nous ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue en date du 21 mai 2025 de Machabée Automobile, pour une camionnette Ford 2025 Super Duty au montant de 68 289.00\$ plus taxes est acceptée.

Que les fonds nécessaires à cet achat soient pris à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 97-25

8.2 AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES – TRAVAUX CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE le conseil a octroyé le 8 avril 2024 par sa résolution 53-25 un mandat de services professionnels pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux en regard à des travaux de réfection du chemin de la Rouge sur un tronçon de ± 785m. lin.;

ATTENDU QUE les documents nécessaires pour effectuer la demande d'appel d'offres ont été transmis par la firme d'ingénieur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder à un appel d'offres via le SEAO (Système électronique d'appel d'offres) en regard à ces travaux, le tout conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 98-25

11.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 379-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 199-02 AFIN DE PROLONGER LA PÉRIODE D'IMPLANTATION D'UNE ROULOTTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 199-02 de la municipalité d'Huberdeau est entré en vigueur le 11 septembre 2002, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q, chapitre A- 19.1).

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite modifier l'article 11.6 alinéa f) du règlement de zonage, afin de prolonger la période d'implantation d'une roulotte d'utilité dans le cas d'usage de la classe « Utilité publique »;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été présenté et adopté lors la séance du 13 mai 2025;

ATTENDU QUE l'assemblée de consultation publique a été tenue sur le projet de règlement le 10 juin 2025, le tout conformément à la loi;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 juin 2025;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du XX 2025;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

ATTENDU QU' avant l'adoption du règlement, le maire a mentionné l'objet de celui-ci, sa portée;

ATTENDU QUE le maire mentionne également que le règlement présenté pour adoption ne comporte aucune modification par rapport au premier projet de règlement déposé à la séance du 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil adopte le second projet de règlement numéro 379-25 modifiant le règlement de zonage numéro 199-02 afin de prolonger la période d'implantation d'une roulotte d'utilité, et ce conseil décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule ainsi que les annexes du présent règlement en font partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2

Le Conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

ARTICLE 3

L'article 11.6 du règlement de zonage numéro 199-02 tel qu'amendé est modifié de la façon suivante, le texte de l'alinéa f) est abrogé et remplacé par le texte suivant :

f) dans le cas d'une roulotte d'utilité implantée en tant qu'accessoire à un usage principal, la période d'implantation ne peut excéder 1 an, sauf dans le cas d'un usage de la classe « Utilité publique », la période d'implantation d'une roulotte d'utilité peut être permanente.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 99-25

11.2 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT # 379-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 199-02 AFIN DE PROLONGER LA PÉRIODE D'IMPLANTATION D'UNE ROULOTTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 379-25 amendant le règlement de zonage numéro 199-02 afin de prolonger la période d'implantation d'une roulotte d'utilité publique.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 100-25

11.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 381-25 AMENDANT LE RÈGLEMENT # 318-18 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller François Thibault de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 381-25 amendant le règlement numéro 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Il est également proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 381-25 amendant le règlement numéro 318-18 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 101-25

11.4 DÉMISSION DE MADAME ÉLISE LAROSE SIMARD EN TANT QUE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE Madame Élise Larose Simard a fait parvenir en date du 14 mai 2024, un courriel nous annonçant qu'elle ne désirait plus être membre du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil tient à remercier Madame Larose Simard de son implication en tant que membre du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que la démission de Mme Élise Larose Simard soit acceptée et qu'une lettre de remerciements soit transmise à celle-ci pour la remercier de son implication en tant que membre du CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 102-25

12.1 OFFRE DE SERVICES POSE D'UN REVÊTEMENT ACRYLIQUE

ATTENDU QUE la municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de la MRC des Laurentides, pour le réaménagement d'un des 2 terrains de tennis existant en 2 terrains de pickleball;

ATTENDU QU' une aide financière de 7 500\$ a été accordée;

ATTENDU QUE des demandes d'offres de services sur invitation ont été faites auprès de 2 fournisseurs pour la pose d'un revêtement acrylique sur l'ensemble du terrain;

ATTENDU QUE deux offres ont été transmises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que l'offre reçue en date du 16 mai 2025 de Revêtements Tennis Sud-Ouest inc., au montant de 31 900\$ plus taxes est retenue.

Que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense soient pris à même le fond de parc et terrain de jeu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

RÉSOLUTION 103-25

13.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LOISIRS LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à Loisirs Laurentides pour l'année 2025 au montant de 78.80\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 104-25

13.2 AFFICHAGE D'UN POSTE COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QU' un membre du comité consultatif d'urbanisme a remis sa démission;

ATTENDU QUE le conseil désire pourvoir ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Qu'une publication soit faite afin de recevoir des candidatures pour pourvoir ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions est offerte aux citoyens présents.

RÉSOLUTION 105-25

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 10 juin 2025, il est 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.